



EN ENTREPRISE
OU EN CENTRE DE
FORMATION

PRÉVENTION DES ATMOSPHÈRES EXPLOSIVES - ATEX -

Public visé

- Tous les personnels travaillant avec, ou à proximité, de substances ou préparations inflammables ou explosives susceptibles de générer une atmosphère explosible.

Prérequis

- Aucun.

Justification de l'action

- Risque d'explosion : Articles R4227-21 à 27, R4227-42 à 54 du code du travail.
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2 et 4, R4141-3 et R4141-13 du code du travail.

Durée de l'action

- 7 heures (1 jour).

Nombre de participants par groupe

- 12 personnes maximum.

Contenu théorique et pratique

- Réglementation : fondamentaux et mise en œuvre de la réglementation, définitions.
- Combustion, domaine d'explosivité.
- Principe de fonctionnement et condition de l'explosion.
- Limites inférieure et supérieure d'explosivité.
- Mesures techniques et organisationnelles de prévention.
- Zonage ATEX.
- Modalité d'évaluation du risque, Document relatif à la Protection contre les Explosions (DRPE).
- Enseignements Pratiques : Consignes de sécurité du DRPE de l'établissement.

Sanction de l'action

- Attestation de fin de formation précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Informations légales et conditions nécessaires à la formation

Codes de la formation

- Formacode : 11567 – Sécurité industrie chimique.
- NSF : 222 – Transformations chimiques et apparentées.

Objectif pédagogique général

- A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable d'effectuer des opérations en atmosphère explosible en veillant à la santé et à la sécurité des travailleurs par le respect des consignes de sécurité résultant de l'évaluation du risque d'explosion.

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non-personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

Moyens d'encadrement

- Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Organisme titulaire d'un Certificat Qualité réglementairement exigé pour les développeurs de compétences (NF 214 et QUALIOPi, délivré par Afnor Certification).
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD).

Moyens et méthodes pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

Modalités d'évaluation individuelle des acquis

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une grille d'évaluation standardisée.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Moyens techniques requis

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques : DRPE et instructions de sécurité relatives aux installations présentant des risques d'explosion dans l'établissement.
- En cas de formation dans notre centre, ces moyens sont à notre charge. En cas de **formation intra-entreprise**, ils doivent être **garantis par l'employeur** des bénéficiaires. Les appareils et installations doivent être conformes à la réglementation sans quoi **la formation ne pourra pas avoir lieu**.

Sécurité

- Dans l'entreprise comme en centre de formation, les bénéficiaires devront au minimum porter les équipements **remis par leur employeur** concernant les atmosphères explosives.
- En cas de formation intra-entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires. Nos formateurs ont la délégation pour signer les plans de prévention.

Accessibilité (handicap)

- Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Délai de réalisation et tarif

- Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.

Qualité de la prestation

- Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure.
- La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.